



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 MARS 2017 à 20h00

Présents : 22 – Pouvoirs : 4 – Absent : 1

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 MARS 2017

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

II – APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

➤ **BUDGET PRINCIPAL**

➤ Section de Fonctionnement : 6.339.594,34 €

➤ Section d'Investissement : 8.291.000,00 €

DÉTAIL DU VOTE :

- **Dépenses de Fonctionnement** (sauf article 6574 – subventions)

ADOPTÉ PAR 23 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (V.Murillo – C.Poncet – N.Durand)

- **Article 6574 « subventions »**

ADOPTÉ PAR 22 VOIX POUR – 4 conseillers ne prenant pas part au vote (C.Palme – C.Trolliet – C.Leclair – S.Belver).

- **Recettes de Fonctionnement**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

- **Dépenses d'Investissement**

ADOPTÉ PAR 23 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (V.Murillo – C.Poncet – N.Durand)

- **Recettes d'Investissement**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

➤ **BUDGET DE L'EAU**

➤ section exploitation

145.000,00€ } avec reprise des résultats antérieurs

➤ section investissement

520.000,00 € } et des reports de crédits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

➤ **BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

- section exploitation 160.000,00 € } avec reprise des résultats antérieurs
- section investissement 243.522,36 € } et des reports de crédits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

III – DÉTERMINATION DES TAUX D'IMPOSITION 2017 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Il est décidé de reconduire les taux de référence de l'année 2016 tels que notifiés par la Direction Générale des Finances Publiques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

IV – DÉTERMINATION DU MODE DE FONCTIONNEMENT DES CHARGES DES SYNDICATS 2017

La commune a la possibilité de fiscaliser tout ou partie des participations dues au syndicat intercommunal SYDER (articles L 5212-19 et L 5212-20 du C.G.C.T.). Compte tenu des charges 2017 du SYDER, il est proposé de FISCALISER la totalité de ces charges.

ADOPTÉ PAR 23 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (V.Murillo – C.Poncet – N.Durand)

V – RÉVISION DES INDEMNITÉS DE FONCTION AU MAIRE ET AUX ADJOINTS

Suite au décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017, il convient de modifier les indices de référence pour le calcul des indemnités allouées au titre des fonctions d'élus du Maire et des Adjointes. Il est décidé de fixer le montant de ces indemnités au taux maximal en faisant référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à compter du 1^{er} janvier 2017. Il est également décidé que le montant de ces indemnités suivra automatiquement les revalorisations du point d'indice.

ADOPTÉ PAR 23 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (V.Murillo – C.Poncet – N.Durand)

VI – BILAN ANNUEL DES MARCHÉS PUBLICS 2016

Depuis 2008, les communes doivent publier la liste des marchés publics passés l'année précédente. La liste 2016 est présentée à l'assemblée.

Le conseil municipal prend acte de l'accomplissement de la formalité.

VII – AUTORISATION AU MAIRE DE DÉPOSER LES PERMIS DE CONSTRUIRE DU LOCAL FESTIF ET DE L'EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Il convient d'autoriser le Maire à déposer les permis de construire relatifs à la construction d'un local festif (49 m²) ainsi que de l'extension du restaurant scolaire (599,57 m²).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VIII – CONVENTIONS AVEC LA COMMUNE DE TOUSSIEU POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES

VERTS DU GIRATOIRE « CHEVAL BLANC »

La participation communale pour 2016 est acceptée. Il est proposé de convenir d'une convention pluriannuelle pour les années 2017-2020 avec production chaque année d'un état détaillé des sommes réellement mandatées pour cet entretien.

Mr le Maire est chargé de signer les conventions et d'engager les démarches administratives nécessaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

IX – CONVENTION ANNUELLE AVEC L'ASSOCIATION « ÉCOLE DE MUSIQUE VINCENT D'INDY »

Il est proposé de renouveler, pour 2017, la convention passée entre la Municipalité et l'association « ÉCOLE DE MUSIQUE VINCENT D'INDY ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

X – CONVENTION ANNUELLE AVEC L'ASSOCIATION « MJC ADOSPHERE »

Il est proposé de renouveler, pour 2017, la convention passée entre la Municipalité et l'association « MJC ADOSPHERE ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

XI – CONVENTION ANNUELLE AVEC L'ASSOCIATION « RAM LA MARELLE »

Il est proposé de renouveler, pour 2017, la convention passée entre la Municipalité et l'association « LA MARELLE » (Relais Assistantes Maternelles).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

XII – CONVENTION ANNUELLE AVEC L'ASSOCIATION « L'ARBRE QUI DANSE »

Il est proposé de renouveler, pour 2017, la convention passée entre la Municipalité et l'association « L'ARBRE QUI DANSE » (crèche – halte-garderie).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20h45.